

Renforcer et développer la sécurité sociale de demain

Il y a 75 ans, l'ordonnance du 4 octobre 1945 posait les fondements de la Sécurité sociale : protéger "les travailleurs et leurs familles" contre les aléas de la vie : « *Désormais nous mettrons fin à l'insécurité du lendemain, nous mettrons l'homme à l'abri du besoin, nous ferons de la retraite non plus l'antichambre de la mort mais une étape de la vie et nous ferons de la vie autre chose qu'une charge et un calvaire* » (Intervention d'Ambroise Croizat à l'Assemblée nationale en 1945).

Depuis 1946, le patronat et ses représentants n'ont eu de cesse de remettre en cause cette conquête sociale qui reste le pilier du système français. Dans cette période de crise sanitaire, économique et sociale majeure, une fois encore la Sécurité sociale prouve son rôle capital d'amortisseur social.

C'est grâce à elle que des indemnités journalières ont été payées aux salariés en arrêt maladie mais aussi en garde d'enfants, que les pensions de retraites ont été versées intégralement et sans baisses, que les allocations familiales, concernant les adultes handicapés, logement, etc. ont été maintenues.

C'est également grâce à la Sécurité sociale que tout le monde a pu se soigner sans l'angoisse de la facture d'hospitalisation contrairement à d'autres pays.

Pourtant nos dirigeants continuent à s'acharner à vouloir imposer des réformes régressives comme celle des retraites.



Branche Poste

Défendre les acquis

A Chronopost, les syndicats rassemblés et solidaires obtiennent un accord unanime sur l'intéressement et la participation aux résultats de l'entreprise.

Le nouvel accord prévoit non seulement une redistribution proportionnelle aux résultats avec un abondement progressif mais également le maintien des principales dispositions du précédent accord ainsi que la neutralisation des critères de minoration de la somme versée.

Les salariés ont tenu, face à une direction que cela ne dérange pas de voir les dividendes progresser au même rythme que les résultats, mais qui en revanche n'est aucunement gênée pour plafonner la redistribution aux salariés. Un accord égalitaire quel que soit le niveau de salaire de chaque salarié qui sera cependant renégocié en 2021 pour 3 ans.

Avec lucidité

Pour un Responsable Exploitation au Réseau, confinement a été synonyme de ceci : fermer les bureaux, gérer les nouveaux emplois du temps, communiquer auprès des usagers, revoir les organisations 2 ou 3 fois dans la journée.

Ceci, en mettant en place des mesures de protections avec le système D et affronter les angoisses des agents, tout en continuant d'essayer de servir les usagers.

Puis il a fallu ouvrir certains bureaux une à deux journées hebdomadaires et refaire les organisations, veiller aux stocks produits et fonds.

Il a fallu gérer aussi les Agences Postales Communales : ouvertures, fermetures qui bougeaient toutes les semaines et mettre à jour les systèmes d'information.

En remerciement, la part variable a encore baissé, l'entretien d'appréciation a été fait et validé sans le RE.

Branche Télécoms

Le vaccin : emplois et augmentation de salaire

Après les solides résultats financiers d'Orange au 1er semestre, augmenter le dividende versé aux actionnaires ? Une véritable provocation vis-à-vis du personnel, après les jours de congé confisqués et la modération salariale imposée unilatéralement ! Sans compter les retours sur site contraints malgré la situation sanitaire préoccupante, l'indemnité indécente de télétravail, le versement de la prime Covid-19 à un nombre minimal de salariés...

« Engage 2025 » est le nouveau plan d'économies d'1 Md € en 3 ans, rendues possible par l'externalisation d'actifs (towerCo), la réorganisation de services et essentiellement la suppression d'emplois, selon le PDG.

Orange est devenue une machine à supprimer l'emploi, en moyenne 4 000 chaque année en France...

#LieAtOrange

La CGT a interpellé le président d'Orange Stéphane Richard lors du dernier CSEC.

Alors qu'Orange lance sa campagne #LifeAtOrange, vantant la reconnaissance de ses salariés et sa politique d'emploi, il était de bon ton de parler vrai. Car c'est bien la baisse des effectifs et l'augmentation des dividendes qu'annonce S. Richard.

La CGT pose la question des enjeux industriels à long terme compromis par la politique d'externalisation actuelle et des priorités.

Le développement de la 5G est-il urgent quand des zones entières ne sont pas raccordées à la fibre freinant l'activité et l'emploi en territoire et le désengorgement des grandes métropoles ?

Nous devons nous emparer de ces questions qui nous impactent directement et porter le débat dans nos services.

Échos

Insuffisance des financements

Un rapport de l'IGAS-IGF confirme l'analyse de la CGT sur l'insuffisance des financements prévus par la loi « Liberté de choisir son avenir professionnel ».

Au 31 décembre 2020, 1,5 milliard d'€ vont manquer pour équilibrer les comptes de la formation et, à l'échéance de 2023, 4,9 milliards d'€ (chiffres avant Covid) !

Le rapport n'envisage pourtant pas d'augmenter les moyens alloués à la formation continue et à l'apprentissage, en mettant à contribution les entreprises.

Au contraire, il propose des pistes de réduction des coûts pesant surtout sur les droits des salariés et la qualité des formations.

Ce rapport doit être laissé aux oubliettes de l'histoire !

La CGT propose un service public national de formation professionnelle, qui permette de répondre aux besoins économiques et sociaux en prenant en considération les besoins de la personne.

Une affaire de famille

les héros de la Covid en colère

La direction du groupe Auchan Retail France vient d'annoncer la suppression de 1078 postes. Alors que la direction se vante de vouloir se démarquer des autres enseignes en promouvant la responsabilité sociale des entreprises (RSE), les salariés qui constituaient la « deuxième ligne » de front contre la pandémie retombent dans l'invisibilité.

Le groupe Auchan a bénéficié de 88 millions d'€ au titre du CICE en 2018.

Mulliez fait partie des plus grandes fortunes de France ! Le groupe Auchan a dégagé une trésorerie de 3,42 milliards d'euros au 31 décembre 2018 et versé 313 millions d'€ à ses actionnaires.

La Fédération CGT Commerce et Services dénonce l'utilisation d'argent public, qui permet à Mulliez de licencier sans sortir un sous de sa poche.

Mulliez Deux : Alinea

Le tribunal valide l'offre de reprise partielle des actionnaires d'Alinea qui prévoit 992 licenciements sur 1900 CDI.

L'enseigne d'ameublement vient d'être reprise à hauteur de 15% par son ancien patron et actionnaire, Alexis Mulliez, accompagné de l'association familiale Mulliez (AFM) pour les 85% restants.

Une ordonnance prise en mai, facilite la reprise d'une entreprise par son dirigeant, même si ce dernier a conduit la société au dépôt de bilan.

La direction d'Alinea se vante d'adoucir le bilan social en proposant aux salariés non repris, 1500 postes au sein des autres enseignes de l'association familiale Mulliez (Auchan, Decathlon, Leroy Merlin, Boulanger...).

En 2019, le chiffre d'affaires d'Alinea atteignait 322 millions d'€. Mais le confinement a généré une perte de 100 à 120 millions d'€...

International

Augmenter les minima salariaux

A une écrasante majorité, les syndicats européens représentant 45 millions de travailleurs se sont prononcés pour une nouvelle législation européenne visant à soutenir des salaires minimums et des négociations collectives équitables.

La CGT, qui a voté pour, obtient que les cotisations de sécurité sociale fassent partie intégrante du salaire minimum adéquat.

Elle poursuivra son action pour :

- Pas de salaire minimum légal en dessous de 60% du salaire médian et 50% du salaire moyen (base : salaires bruts nationaux à temps plein).

- La reconnaissance du fait syndical et l'interdiction des activités antisyndicales.

- Le droit à la déconnexion collective.

- La fin des pratiques déloyales telles que les retenues de l'employeur sur le salaire minimum légal.

Rejoignez l'Union Fédérale des Cadres CGT sur son site www.cgt-fapt.fr espace Cadres

Échos

Racket et mensonge

Depuis plusieurs années, le gouvernement confond allègrement les comptes d'Action Logement et budget de l'État. En effet, sous couvert de participer aux politiques publiques du logement, le gouvernement se défait sur Action Logement en matière de financement.

La CGT n'est pas contre un travail croisé sur les politiques de logement et d'aménagement du territoire avec Action Logement. En revanche, elle s'insurge de la méthode consistant à se servir dans la trésorerie d'Action Logement pour élaborer son budget.

La CGT sera reçue par la Ministre du Logement, le 1er octobre, pour évoquer la situation du logement et de l'hébergement dans le pays.

Nous rappellerons, bien évidemment, nos revendications.

Luttes

Thalès : Mobilisation pour l'emploi

Inquiets pour leur avenir, plus de 150 salariés de l'usine Thalès de Pont-Audemer qui fabrique des cartes SIM ont fait le déplacement depuis la Normandie, jusqu'au quartier de La Défense le 11 septembre 2020, pour protester contre un projet de restructuration de leur site.

Les ex-Gemalto s'inquiètent d'un projet de suppression de 150 postes sur les quelques 330 que compte actuellement l'usine.

L'arrivée programmée de la e-SIM condamne à terme cette célèbre petite carte à puce. Si les organisations syndicales reconnaissent que la carte SIM n'a plus un réel avenir, elles demandent en revanche au groupe de réorienter la production de l'usine pour sauver l'emploi dans une région très peu industrialisée.

#alwaysSuez

200 salariés de Suez se sont rassemblés le 8 septembre à La Défense, pour marquer leur opposition au projet d'OPA Veolia.

Si avec ce mariage Veolia rêve de devenir le numéro 1 mondial de la gestion des eaux et des déchets, les salariés de Suez s'inquiètent de la potentielle casse sociale que pourrait représenter une telle opération.

Pour les syndicats, qui dit OPA dit doublons de postes et licenciements.

Les salariés de Suez se mobilisent. L'appel de l'ensemble des organisations syndicales à un débrayage contre l'OPA de Veolia a été suivi en moyenne par 60 à 70% des salariés sur tous les sites français de Suez, avec des pointes à 90% dans les incinérateurs et 100% dans certains sites en province, selon la direction et les syndicats.

Égalité

Les enfants au travail ?

Le gouvernement a annoncé qu'en cas d'absence pour garde d'enfants, un des deux parents pourra être indemnisé, via le chômage partiel (84% du salaire net).

Cette mesure concerne les salariés du secteur privé, qui verront donc leur salaire fortement impacté.

Sont exclus du dispositif les salariés qui ont la possibilité de télétravailler, les obligeant à cumuler garde d'enfants et travail à domicile, de fait de manière dégradée.

Comment peut-on considérer qu'il est possible de garder ses enfants tout en télétravaillant, sans risque pour les conditions de vie et de travail ?

Il est urgent que le télétravail soit mieux encadré. La CGT appelle à l'ouverture de négociations immédiates pour un Accord National Interprofessionnel sur ce sujet.